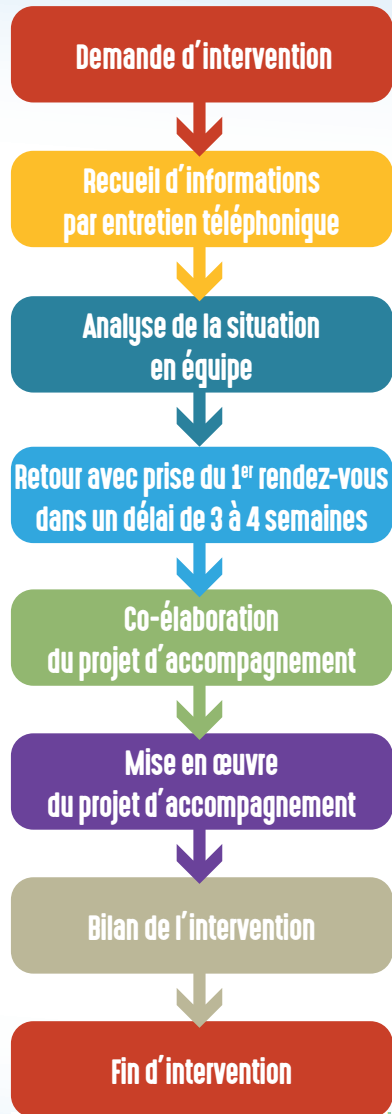


Déroulement d'une intervention



Dans le cas où la situation ne relèverait pas de l'intervention de l'équipe mobile, une réorientation de la demande sera proposée.

Contact

 **EMIA22**
 10 rue Clément Ader
 22440 PLOUFRAGAN

 Tél. 02 96 58 21 42

 E-mail : contact@emia22.fr

Composition de l'équipe

L'**EMIA22** opère en interdisciplinarité et est composée :

- d'infirmiers
- d'éducateurs
- de psychologues – neuropsychologues
- d'un médecin psychiatre
- d'un médecin généraliste
- d'une responsable de service
- d'une secrétaire

L'équipe mobile est portée par le Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale « Bretagne Solidarité ».



EMIA22

Equipe Mobile d'Intervention Autisme



Public concerné

L'équipe mobile intervient auprès de personnes adultes (16 ans et plus) avec **Troubles du Spectre Autistique (TSA)** présentant des « **comportements-problèmes** ».

Qu'est-ce qu'un «comportement-problème» ?

Ils sont définis par l'ANESM¹ comme « *des comportements d'une intensité, fréquence ou durée telle que la sécurité physique de la personne ou d'autrui est probablement mise sérieusement en danger, ou comme des comportements susceptibles de limiter ou d'empêcher l'accès et l'utilisation des services ordinaires de la cité* ».



Source : Mac Brien et J Felce (1992)

¹ANESM : Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des Établissements et services Sociaux et Médico-sociaux.

Objectifs

Dans le cadre de « comportements-problèmes » :

- Apporter un **soutien** aux aidants (familles et/ou professionnels)
- Tendre vers la diminution des « comportement(s)-problème(s) »
- Lutter contre l'isolement et les ruptures de parcours

« Tout comportement
a une signification
et est l'expression de quelque chose
qui nécessite d'être investigué »

ANESM

Actions

- Proposer aux aidants une analyse de la situation
- Proposer une **méthodologie** et des **outils** pour l'analyse des « comportements-problèmes » (bilans somatiques, sensoriels, cognitifs, ...)
- Co-élaborer un **projet d'accompagnement** visant à apaiser et améliorer la qualité de vie des personnes
- Co-construire des **réponses individualisées** et accompagner à leurs mises en œuvre
- Participer à l'élargissement du réseau d'accompagnement des personnes présentant des TSA



EMIA22

Modalités d'intervention

L'équipe mobile intervient dans les **établissements sociaux, médico-sociaux et sanitaires et à domicile** dans tout le département des Côtes d'Armor.

La **demande d'intervention** de l'équipe mobile s'effectue par **téléphone**, il vous faudra laisser un message sur le répondeur et indiquer :

- Le nom et prénom du demandeur ainsi que sa fonction,
- Une heure à laquelle nous pouvons vous recontacter,
- Le nom, prénom et l'âge de la personne concernée,
- Quelques mots sur la situation (« comportements-problèmes »).

Suite à ce message l'équipe vous recontactera pour un premier échange, dans les **48 à 72 heures**.

L'équipe mobile travaille en **partenariat** avec les aidants sans s'y substituer et **n'a pas vocation à poser un diagnostic**.